

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – JEHL Pascal - KREDER Régis - SCHMITT Clarisse — BALLAND Sandra – CASPAR Lucien - DUTTER Vincent – EHRHART Elisabeth – GUTH Thierry - HEINRICH Chantal - HEINRICH Claude –THOMANN Sabrina - HUCK Audrey - KEMPF Jacques – MATHIEU Arnaud - MOSSER Mireille - STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël - UHL Christophe – WEBER Sylvain

Absente excusée :

FRITSCH Christine ayant donné procuration à SCHMITT Clarisse
FAIVET Anne

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2019
3. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
 - 3.1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale après démission d'un membre
4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 4.1. Droit de préemption urbain
 - 4.2. Assurance Dommages Ouvrage salle multisports – attribution du marché
5. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES
 - 5.1. Affaire KUGLER – Cession de terrain
6. FINANCES LOCALES
 - 6.1. Décision modificatives – Reprise du résultat 2018
 - 6.2. Participation financière à l'acquisition d'un matelas de chute au Dojo
7. DIVERS ET COMMUNIQUE

**_*_*_*_*_*_

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE Mme EHRARTH Elisabeth comme secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2019

Le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2019 préalablement transmis aux conseillers est approuvé.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

3. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

3.1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale après démission d'un membre

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme HIPPI Isabelle a cessé d'être conseillère municipale suite à ses 5 absences consécutives sans excuse, conformément à l'article L 2541-10 du CGCT.

Par mail du 21 juillet 2019 Mme HIPPI Isabelle a confirmé son souhait de ne plus faire partie du conseil municipal.

Selon l'article L 2121-4 du CGCT, cette démission est définitive et Mr le Préfet du Bas-Rhin en a été informé.

En application de l'article L.270 du Code Electoral, Madame MOSSER Mireille, suivante immédiat sur la liste « ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR DE HILSENHEIM » est installée en qualité de conseillère municipale, aucun courrier de désistement n'ayant été réceptionné de sa part.

Mr le Maire souhaite la bienvenue à Mme MOSSER pour les quelques mois de fin de mandat et lui donne la parole afin de se présenter au conseil municipal.

Mme MOSSER est installé dans ses fonctions.

4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS CONSENTIES

4.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4.2. Assurance Dommages Ouvrage salle multisports – attribution du marché

Mr le Maire informe les conseillers qu'une mise en concurrence pour une assurance « Dommages Ouvrage » pour les travaux de la salle Multisports avait été lancée sur la plate-forme Alsace Marchés Publics ainsi qu'un avis public à la concurrence dans un journal habilité.

Le cahier des charges établi par le cabinet RISK Partenaires, proposait :

- une garantie de base :
 - ✓ assurance dommages à l'ouvrage
- des garanties complémentaires :
 - ✓ assurance de bon fonctionnement
 - ✓ assurance des dommages immatériels
 - ✓ assurance tous risques chantier

4 candidats avaient déposé leurs offres.

Après analyse des offres et en fonction des critères d'attribution (valeur technique, tarification et qualité de gestion de la compagnie), c'est le Cabinet K'Ré avec la compagnie UBI & CHUBB de ALTKIRCH qui a été retenu.

Son offre s'élève à 21 298,41 € HT, soit 23 768,92 € TTC pour la garantie de base et les 3 garanties complémentaires. La dépense a été inscrite au budget
PM : coût estimé par le cabinet ILLIOS à 26 153 € HT

LE CONSEIL PREND ACTE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

5. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES

5.1. Affaire KUGLER – cession de terrain

Par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal avait approuvé la prise en charge d'une longrine en contrepartie d'une cession de terrain de 14 m² environ appartenant à Mr KUGLER Paul en vue d'élargir l'actuel accès piéton débouchant sur la rue Bapst.

Cette parcelle ayant été bornée en mai 2019, il convient de compléter la délibération prise en mars 2019 par les références cadastrales à savoir :

Section : AC – parcelle n° 301/51 – superficie rétrocédée à la commune 0,14 ares.

Entendu en ses explications Mr le Maire et après délibéré,

DECIDE de compléter la délibération du 25 mars 2019 comme suite :

APPROUVE la cession gracieuse de la parcelle cadastrée section AC N° 301/51 d'une superficie de 0,14 ares appartenant à Mr KUGLER Paul, en vue d'élargir l'actuel accès piéton débouchant sur la rue Bapst.

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes démarches relatives à cette acquisition foncière et à signer les documents correspondant au dispositif visé par la présente délibération

DIT que cette parcelle de 14 m² sera intégrée dans le domaine public et que les travaux de pose d'une longrine sur 33 ml environ (estimé à 2580 € HT), seront pris en charge par la commune, conformément à son inscription au budget.

ADOpte PAR 21 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE (KEMPF Jacques ; cession trop onéreuse pour la superficie rétrocédée)

6. FINANCES LOCALES

6.1. Décision modificative – Reprise du résultat 2018

Faisant suite à la demande de Mr le Trésorier, il convient d'inscrire les écritures d'ordre suivantes au budget primitif 2019.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	443 694,23
			443 694,23

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	443 694,23	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	443 694,23
	443 694,23		443 694,23

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

6.2. Participation financière à l'acquisition d'un matelas de chute au Dojo

Le club de judo souhaite remplacer le tapis de chute étant donné que l'ancien est usager. Coût du tapis : 465 € TTC.

Il est proposé au conseil de participer à l'acquisition de ce matelas étant donné que les écoles primaires l'utilisent également. Une participation financière à hauteur de 50 % du coût TTC est proposée sous forme de subvention à l'Association de JUDO.

ADOpte PAR 21 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

Mr WEBER trouve injuste que le club de Judo participe à cette acquisition alors que d'autres utilisateurs ne participent pas à cette acquisition.

7. DIVERS ET COMMUNIQUES

Différentes réflexions ont été menées sur les points suivants :

- Prochaines séances du conseil municipal : le 05 et 25/11/2019
- Les travaux de voirie rue du Willerhof sont repoussés car le réseau gaz sera prolongé jusqu'à cet établissement au printemps.
La stabilité du pont face au trafic routier des semi-remorques et engins agricoles est évoquée. Un contrôle a été effectué il y a une quinzaine d'année sans remarques particulières.
- Rue du Willerhof et de la Hardt : le cahier des charges pour la consultation sera rédigé par un cabinet d'aménagement de voirie.
- Les compteurs gaz communicants ne seront installés qu'à partir du 2^e semestre 2021
- Le 12/09 s'est tenue la réunion avec les riverains du Landweggraben. Une tendance positive s'est dégagée pour la restauration et mise en valeur de ce cours d'eau. Avant le démarrage des travaux il conviendra de recueillir en aval les accords écrits des propriétaires pour l'accès aux parcelles ainsi que l'accord des exploitants définissant les pertes de récoltes
- La CCRM a modifié ses statuts en matière de petite enfance, enfance et jeunesse. Désormais il est possible aux communes qui le souhaitent, d'organiser un accueil périscolaire le matin avant l'école.
La CCRM a décidé de ne pas proposer ce service pour des raisons de coût, de temps de transport élevé justifié par des regroupements éventuels, des besoins disparates selon les familles et les communes
- Salle multisports : les fondations sont posées ainsi que les longrines. Les sous-traitants connus à ce jour sont communiqués au conseil
- Les travaux de renforcement du réseau d'eau et de rénovation des branchements d'assainissement dans la rue d'Ebersmunster ont démarré. Le coût de ces travaux est chiffré à 860 000 € TTC et est pris en charge par la Commission géographique Locale et le SDEA.
Les travaux de voirie nécessaires et souhaités pourront alors se faire dès que possible. Cela relèverait d'une décision de la CCRM, cette voirie étant intercommunautaire.
- Des travaux similaires eau/assainissement seront entrepris dans
 - ✓ La rue Promenade : 110 ml d'extension du réseau d'assainissement pour 26 000 € et 6 000 € pour le réseau eau potable, à charge pour la commune
 - ✓ La rue Grendel en 2020 : 170 000 € pour l'eau et 50 000 € pour l'assainissement
 - ✓ La rue Croisée en 2021 : 295 000 € pour l'eau 200 000 € en assainissement
- Par principe de précaution et pour éviter tout choc avec un véhicule et afin de préserver ce patrimoine, le Conseil Départemental propose de déplacer le banc reposoir sur la RD210 (Hilsenheim via Wittisheim). Le nouvel emplacement proposé se situe à la sortie de Hilsenheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

vers Muttersholtz à la hauteur de la propriété de la Ferme St Martin, sur la partie délaissée en retrait de la RD 211. Il est proposé d'y rajouter une corbeille de propreté.

- Le 12/10 aura lieu une action en faveur de Lily pour offrir un meilleur quotidien et soulagement à cette enfant atteinte de la maladie de Krabbe. Les associations locales sont à l'initiative de cette mobilisation qui se fera sous l'égide de la commune pour une question de sécurité en cas d'accident.
- Des bornes biodéchets ont été installées dans diverses rue de la commune. Certaines pourront être déplacées en fonction des aléas.
A partir de janvier 2020 la collecte du bac gris sera réalisée à la levée (34/an) toute levée complémentaire sera facturée à l'usager
Il est déplorable de constater qu'il n'y ait plus de bornes pour les « déchets incinérables » dans les déchetteries
- Le 10/10 : Réunion d'échange entre la Commune/SDEA & Riverains suite aux soucis d'inondation dans certaines rues cet été.
- Nouvelles élections le 01/10 pour élire un nouveau Conseil Municipal des Enfants. Les jeunes conseillers seront présentés en séance du conseil municipal le 05/11/19
- Sortie de fin d'année le 22/11 avec date butoir de réponse au 14/10/19
- Marché d'automne ce dimanche 06/10. Il reste encore des places pour les repas de midi. Le programme de la journée est détaillé aux conseillers.
- Nids de cigognes : nouveaux emplacements à solutionner avant février 2020
- Absence de lampadaire sur un mât d'éclairage de la maison de retraite, rue des cygnes
- Piste cyclable et Révision du PLU : des emplacements réservés seront à définir afin de prévoir cette circulation douce. Suivra ensuite toute une procédure pour l'acquisition du foncier.
- Déploiement de la fibre – 2è tranche pour 2020.
- Remise d'un chèque-cadeau à l'occasion du mariage du conseiller Jean-Marc STEYDLI.

Une minute de silence a été observé à l'occasion de la Journée de deuil national suite au décès de Mr Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

Avant de clore la séance, le Maire souhaite informer les conseillers de sa position quant aux prochaines élections. Il ne sera plus candidat pour les élections à venir en 2020.

Après 25 ans de mandats, il souhaite se retirer. Il remercie les conseillers qui l'ont soutenu.

Ce fût un plaisir pour lui de travailler ensemble. De beaux projets ont été réalisés, d'autres le seront encore.

Il est heureux et fier d'avoir porté et défendu jusqu'au bout le projet de la salle multisport qui lui tenait à cœur et qui permettra de redynamiser la vie du village ainsi que d'encourager le développement de la vie associative.

LA SEANCE EST CLOSE A 21H35

Fait à HILSENHEIM le 02/10/2019

Le Maire

Bruno KUHN